



Infos Travaux

VILLEURBANNE

RENOUVELLEMENT DES ARBRES

BOULEVARD DU 11 NOVEMBRE 1918

23 au 27 octobre 2023



MÉTROPOLE

GRAND LYON

BOULEVARD DU 11 NOVEMBRE 1918 : DEUX FOYERS DE CHANCRE COLORÉ

Pour assurer votre sécurité sur les voies et les espaces publics, la Métropole de Lyon réalise régulièrement des bilans de santé de ses arbres.

Des foyers de chancre du platane ont été détectés sur le Boulevard du 11 novembre 1918, ils concernent 16 arbres.

Par arrêté préfectoral, la Métropole de Lyon est tenue d'intervenir pour éviter la propagation du champignon sur les autres platanes dans un rayon de 35 mètres autour de l'arbre contaminé.

La présence de la maladie engendre l'interdiction de replanter des platanes dans la même zone pour un délai minimum de 10 ans. Ils seront donc remplacés par des chênes chevelus (*quercus cerris*), une essence non sensible au chancre coloré.



Chêne chevelu (quercus cerris)

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le chancre coloré du platane

Un champignon entraînant cette maladie incurable, spécifique au platane, fait dépérir l'arbre. Sa présence nécessite des mesures d'éradication impliquant plusieurs acteurs.

QUI FAIT QUOI ?

La surveillance sanitaire

Les agents de la **Métropole de Lyon** réalisent régulièrement des visites de l'état de santé des arbres sur l'ensemble du territoire.

Grâce à leur expertise, ils sont capables de repérer les signes avant-coureurs de la maladie.

La déclaration de l'arbre malade

La Métropole de Lyon, gestionnaire du patrimoine arboré des voiries, réalise une déclaration auprès de la **DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes**.

Les prélèvements

L'organisme habilité, la **FREDON AURA**, procède à un prélèvement (carottes de bois) et l'envoie pour analyse. Le laboratoire agréé confirme ou non la présence de *Ceratocystis platani*, champignon responsable du chancre coloré du platane.

En cas de maladie avérée, la **DRAAF-AURA** informe le propriétaire de la nécessité d'abattre les arbres concernés.



EN SAVOIR PLUS

Découvrez en vidéo la gestion du chancre coloré sur le territoire de la Métropole de Lyon

CALENDRIER DES TRAVAUX



- Abattages de 16 platanes du 23 au 27 octobre 2023
- Plantations de 16 chênes chevelus (*quercus cerris*) à l'hiver 2024

PENDANT LES TRAVAUX

- Déviation des itinéraires piéton et vélo
- Rétrécissement de la voie de circulation
- Stationnement interdit aux abords du chantier
- Accès résidentiels limités entre 7 h et 17 h
- Report des arrêts de bus, consultez www.tcl.fr

À TOUS LES USAGERS

Vous empruntez un espace public aux abords d'un chantier ; nous vous conseillons d'adapter votre vitesse, de respecter les itinéraires et les cheminements.

Soyez vigilants lors de vos traversées.

En cas d'intempéries, les travaux pourront être prolongés au-delà des périodes indiquées.

MÉTROPOLE

GRAND LYON